

Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'adoption

A.M. 27-06-2025

M.B. 11-07-2025

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, tel que modifié, les articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2014 relatif à l'adoption, tel que modifié, les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du Président et du Vice-Président du Conseil supérieur de l'adoption ;

Vu l'appel à candidatures, publié entre décembre 2024 et janvier 2025, dans la lettre d'information de la Direction de l'Adoption - ACC et sur différents sites internet en lien avec la question de l'adoption ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant que les mandats des membres du Conseil supérieur de l'adoption sont arrivés à échéance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Adoption :

1° en qualité de délégués de la fédération représentative des organismes d'adoption visés à l'article 4, 1° du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption :

a) Madame Hélène CORNET ;

b) Madame Elvira GARCIA ;

c) Madame Valérie LIBERT ;

d) Monsieur Bernard MATHIEU ;

2° Madame Nora ZOUBAIR, en qualité de déléguée des associations œuvrant dans l'accompagnement post-adoptif visées à l'article 4, 1° /1 du même décret ;

3° en qualité d'experts dans le domaine de l'adoption visés à l'article 4, 2° du même décret :

a) Madame Marie-Gabrielle COEME ;

b) Madame Laura COHEN ;

c) Madame Roberta MESSINA ;

4° en qualité de délégués des adoptants visés à l'article 4, 3° du même décret :

a) Monsieur Grégory ERNES ;

b) Monsieur Bertrand BAUCHE ;

5° en qualité de délégués des adoptés visés à l'article 4, 4° du même décret :

a) Monsieur Christophe DE NEUVILLE ;

6° Monsieur Paul-Emmanuel BOULIER, en qualité de membre du Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse visé à l'article 4, 5° du même décret ;

7° Madame Noëlle LIMPENS, en qualité de déléguée de la Fédération des services de placement familial visées à l'article 4, 5° /1 du même décret ;

8° Monsieur Sébastien JACOBS, en qualité de représentant de l'Union des Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse visée à l'article 4, 6° du même décret ;

9° en qualité de membres du personnel de l'Autorité centrale communautaire visés à l'article 4, 7° du même décret :

a) Monsieur Frédéric LETHE ;

b) Madame Jessica PIERRI.

Article 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Bruxelles, le 27 juin 2025.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER